



Appel à consultation pour l'élaboration de l'inventaire national des émissions des GES pour le rapport combiné de la CCN et du 1^{er} RBT

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »

Date : 04 Avril 2023

Description de la mission : Elaboration de l'inventaire national des émissions des GES pour le rapport combiné de la CCN et du 1er RBT

Titre du projet : Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : 18 Avril 2023

Les offres seront envoyées par mail : ccn.rbt1@gmail.com ou déposées au Secrétariat du Projet CCN/RBT1 au Département de Développement Durable - Ministère de la transition énergétique et du développement durable, à l'adresse suivante :

Secrétariat du Projet CCN/RBT1 – Bureau 326 & 324
Département de Développement Durable
Ministère de la transition énergétique et du développement durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3ème étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à : ccn.rbt1@gmail.com

I. Contexte

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), stipule que chaque Partie communique à la Conférence des Parties les informations relatives à ses émissions anthropiques par les sources et l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre (GES) non réglementés par le Protocole de Montréal. Ces informations sont consignées dans des Communications Nationales préparées tous les quatre ans selon les directives adoptées par la Conférence des Parties, lors de sa huitième session.

Par ailleurs, les pays Parties non visées à l'annexe I, ont également été tenues, en respect à la décision 1/CP16, de soumettre des Rapports Biennaux Actualisés contenant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation.

Le Maroc, dans le cadre de ses engagements vis à vis de la convention, a déjà préparé et soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010 et 2016 et trois Rapports Biennaux Actualisés.

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, les Parties doivent soumettre leur premier BTR et leur rapport d'inventaire national (si celui-ci est soumis séparément du BTR), au plus tard le 31 décembre 2024.

Le projet vient répondre à ce besoin et appui le Maroc pour l'élaboration d'un rapport combiné contenant la cinquième communication nationale et le premier rapport relatif à la transparence (CCN/RBT1) à la CCNUCC.

II. Contexte spécifique au projet

Le Maroc est un pays en développement exemplaire en matière de respect des communications nationales dans le cadre de ses obligations de reporting (articles 4 et 12 de la CCNUCC). Jusqu'à présent, le Maroc a soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010, 2016 et 2021 et trois RBA en 2016, 2019 et 2022.

Pour soutenir le processus de déclaration, le Maroc a développé un système national institutionnalisé d'inventaire des GES qui dispose désormais d'un ensemble d'inventaires de GES préparés conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC (2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018).

Le Maroc a également amélioré l'évaluation de la vulnérabilité de ses principaux secteurs socio-économiques et de son environnement naturel aux impacts climatiques en prenant en compte différents secteurs (c'est-à-dire les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, les lignes côtières, la pêche, l'habitat, la santé), des mesures d'adaptation définies et renforcé les capacités institutionnelles et techniques.

La Quatrième Communication Nationale s'est avérée très utile puisqu'elle a informé la CDN révisée du Maroc.

Ce projet vient renforcer le système en place et permettra d'établir un cadre institutionnel pour la réalisation régulière des inventaires GES et la mise à jour des communications nationales (CN) et des rapports biennaux relatifs à la transparence (RBT). Par ailleurs, à travers des sessions de renforcement des capacités des acteurs clés des différents secteurs, le projet CCN/RBT1 favorisera la consolidation des mesures nationales ainsi que l'opérationnalisation du système MRV, en prenant en considération les différents volets, à savoir l'inventaire, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation ainsi que le support.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Soutien nécessaire et reçu et autres informations pertinentes selon l'article 9-11 de l'accord de Paris sont reportés ;

2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre pour l'année 2022 est préparé selon les directives 2006 IPCC ;
3. Les actions d'atténuations de la CDN et leurs effets sont mises à jour ;
4. Le système MRV National est opérationnalisé ;
5. La description des actions de vulnérabilité et d'adaptation et de leurs effets est mise à jour ;
6. Compilation et soumission du rapport CCN/BTR1 à la CCNUCC conformément aux directives et des décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3 y compris la gestion des connaissances ;
7. Un cadre de suivi et d'évaluation du projet est mis en œuvre.

III. Objectifs de la consultation

La présente mission s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du premier rapport biennal sur la transparence au Maroc. Elle consiste principalement à :

- Décrire les circonstances nationales relatives à la réalisation des inventaires nationaux au Maroc ;
- Appuyer les points focaux du SNI-GES et renforcer leurs capacités pour la revue ou l'actualisation des inventaires de 2010 à 2018 à la lumière des recommandations de l'équipe d'évaluation de la CCNUCC du BUR3 ;
- Calculer les émissions nationales pour l'année 2020 et 2022 ;
- Proposer et mettre en place un système d'assurance qualité et de contrôle qualité de (AQ/CQ) l'inventaire au Maroc

Ces différentes missions sont décrites ci-dessous.

IV. Missions et activités

Pour répondre à l'objectif susmentionné, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Description des circonstances nationales et des dispositions institutionnelles relatives aux inventaires nationaux

Cette mission est axée sur la description des dispositions d'inventaire nationales, notamment les dispositions institutionnelles, juridiques et procédurales qui contribuent à l'estimation continue, la compilation et la préparation, et la soumission en temps voulu des rapports nationaux d'inventaire.

Conformément aux descriptions réalisées auparavant dans le cadre des communications nationales (CNS) et des rapports biennaux actualisés (BUR), le mandataire est appelé à élaborer un chapitre détaillé décrivant les éléments ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Description de l'évolution des arrangements institutionnels en place pour l'élaboration des inventaires nationaux ;
- Description du Système National d'Inventaire des gaz à effet de serre (SNI-GES) ;
- Acteurs impliqués, rôles et responsabilités ;
- Les dispositions en place pour la collecte, l'estimation, la compilation, la préparation, la vérification et la soumission des inventaires nationaux des GES ;
- Description de la commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique, les sous-commissions associées et leurs rôles dans le processus d'élaboration des inventaires nationaux et des rapports des communications nationales ;
- Autres dispositions en place ou prévus sous le cadre de transparence renforcé et la plateforme MRV nationale ;

- Le cadre juridique en place associé à ce volet, y compris le projet de loi sur les changements climatiques et le projet de décret sur la transparence climatique, en cours de finalisation ;
- Le processus de préparation de l'inventaire, y compris la répartition des responsabilités spécifiques entre les institutions participant à la préparation de l'inventaire pour garantir que la collecte de données sur les activités, le choix et l'élaboration des méthodes, des facteurs d'émission et d'autres paramètres soient conformes aux lignes directrices 2006 du GIEC ;
- L'archivage de toutes les informations pour la série chronologique rapportée, y compris tous les facteurs d'émission désagrégés et les données d'activité, toute la documentation sur la génération et l'agrégation des données, y compris l'AQ/CQ, les résultats de l'examen et les améliorations prévues pour l'inventaire ;
- Les processus en place pour la prise en compte officielle et l'approbation de l'inventaire.
- Les modalités d'assurance qualité/contrôle qualité durant toutes les étapes ;
- Etc.

Le chapitre doit être élaboré pour servir le rapport combiné de la cinquième communication nationale à la CCNUCC (CCN) et le premier rapport biennal sur la transparence (BTR). Il doit tenir compte des remarques¹ émises suite à l'analyse technique du BUR3 soumis par le Maroc à la CCNUCC.

Afin de répondre aux exigences de la CCNUCC quant aux informations à décrire dans le cadre de ce chapitre, il est fortement recommandé de se baser sur la Décision 18/CMA.1 et d'autres guides élaborés en matière de transparence.

Livrable de la mission 1

- Note méthodologique incluant le planning de réalisation suite à la 1ère réunion de démarrage
- Chapitre relatif aux circonstances nationales et aux dispositions institutionnelles relatives aux inventaires nationaux au Maroc

Mission 2 : Préparation de la mise à jour de l'inventaire des GES

Cette activité se répartit comme suit :

Activité 2.1. Organisation d'une réunion relative à l'évaluation technique du BUR3

Le rapport d'évaluation du BUR3 par la CCNUCC a identifié un certain nombre de lacunes en termes de données pour améliorer la consistance et la transparence de l'inventaire. Par exemple, ce rapport indique que les informations sur les niveaux d'activité et les sources des données d'activité utilisées n'étaient pas clairement rapportées ; la Partie n'a fourni aucune référence aux sources de données utilisées ni aucune valeur numérique pour la DA, etc.

Cette réunion sera organisée pour informer les institutions impliquées, via notamment leurs inventaristes et points focaux, des observations émises par les experts dans le cadre de leur évaluation technique, et ce en vue de proposer les actions d'amélioration qui peuvent être appliquées dès la phase de préparation de la CCN/BTR1, et de collecter les besoins des acteurs pour des actions plus complexes, à mettre en œuvre sur le court et moyen terme.

Activité 2.2. Collecte des séries des données d'activités

Dans le cadre de cette activité, le consultant devra :

- Prendre note de l'évaluation du BUR3 et identifier les données à récolter/corriger/améliorer (qui ne nécessitent pas des travaux de recherches ou des enquêtes approfondies sur le terrain) pour améliorer la consistance et la transparence des inventaires concernés par cette consultation ;

¹ Le rapport d'évaluation du BUR 3 sera partagé avec le mandataire

- Analyser les inventaires (2010 à 2018) réalisés par les points focaux dans le cadre du SNI-GES et identifier les lacunes à combler pour se conformer aux exigences de la CAI ;
- Conduire et animer des réunions de travail avec les points focaux du SNI-GES en vue d'identifier les séries des données d'activités à collecter ;
- Appuyer les points focaux pour la collecte des données d'activités pour la réalisation de la mise à jour de l'inventaire (identification des contacts, Elaboration des questionnaires, suivi des échanges, etc). La série chronologique des données à considérer est la suivante : 2010 – 2012 – 2014 – 2016 – 2018 – 2020 – 2022 ;
- Archiver les données d'activités qui seront utilisées dans le cadre de la CCN/RBT1, en se basant sur des fichiers Excel sectoriels. En cas de données confidentielles, un engagement de confidentialité peut être considéré, autrement des justifications sont à fournir lors de l'élaboration de l'inventaire national pour les données concernées.

Activité 2.3. Cohérence des séries temporelles

Selon le GIEC, toutes les estimations d'émissions d'une série temporelle doivent être cohérentes, ce qui signifie, dans la mesure du possible, que la série temporelle doit être calculée à l'aide de la même méthode et des mêmes sources de données pour toutes les années. L'utilisation de méthodes et données différentes dans une série temporelle peut introduire un biais car la tendance des émissions estimées ne reflétera pas uniquement les changements réels des émissions ou absorptions mais également les affinements méthodologiques.

Le consultant est donc appelé à assurer la cohérence des séries temporelles et des données collectées depuis 2010, afin d'estimer à nouveau les émissions des GES. Ceci peut inclure l'affinement des données, l'utilisation d'une méthode de niveau supérieur, l'accès à des mesures d'émissions spécifiques, intégration d'une nouvelle catégorie de source, etc.).

Activité 2.4. Choix des méthodes d'estimation des émissions et gaz intégrés

L'élaboration de l'inventaire national doit suivre Les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires de gaz à effet de serre.

Le choix du logiciel d'inventaire doit être conforme à celui utilisé par les points focaux du SNI-GES.

Le consultant doit clairement définir le choix des GES comptabilisés et justifier chaque GES qui n'est pas pris en compte. Il doit tenir en compte :

- Les gaz à effet de serre directs : CO₂, CH₄ et N₂O.
- Les émissions anthropiques par : Hydrofluorocarbones (HFC), Perfluorocarbures (PFC) et Hexafluorure de soufre (SF₆).
- Les gaz : CO, NO_x et les COVNM.
- Les gaz : SO_x.

Les logiciels utilisés doivent être clairement présentés au niveau du rapport d'inventaire.

Activité 2.5. Actualisation des catégories des sources clés et des niveaux de comptabilisation

Il s'agit d'identifier et d'actualiser les catégories des sources clés de façon objective afin de faciliter la mise à jour de l'inventaire, qui devrait correspondre le mieux au contexte national.

Différents niveaux de comptabilisation peuvent être utilisés selon les conditions propres du pays et de la disponibilité des données.

Le consultant doit clairement définir le niveau de comptabilisation et indiquer les mentions types à utiliser dans les tableaux de rapport communs, lorsque les données numériques ne sont pas disponibles. Ces informations doivent être intégrées au niveau du rapport de l'inventaire, selon les recommandations du GIEC.

Activité 2.6. Identification des facteurs d'émission à utiliser

Une des grandes lacunes des Communications Nationales précédentes est l'impossibilité de développer des facteurs d'émissions nationaux spécifiques aux différents secteurs émetteurs des GES. Il serait donc utile de :

- Analyser les facteurs d'émissions élaborés par la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement et identifier ceux qui peuvent être utilisés pour l'inventaire national ;
- Considérer, le cas échéant, les facteurs d'émissions élaborés par des pays similaires de la même région ou consulter, la base de données du GIEC sur les facteurs d'émission qui contient certains facteurs d'émission nationaux et régionaux.

Livrable de la mission 2

- Présentation récapitulative des remarques de l'évaluation techniques du BUR3
- Rapport d'atelier incluant :
 - La liste des actions d'amélioration immédiatement applicables
 - La liste des actions d'amélioration applicables dans le court à moyen terme
 - Les besoins des acteurs pour la mise en place des actions identifiées
- Rapport sur l'identification des besoins de données et informations à collecter, les facteurs d'émissions à utiliser, les catégories de sources clés
- Fichiers Excel (par secteur) récapitulant les données d'activités collectées

Mission 3 : Elaboration de l'inventaire nationale des GES pour le rapport combiné de la CCN/RBT1

Activité 3.1. Appui des points focaux pour l'établissement du rapport de l'inventaire actualisé

Cette mission consiste à appuyer les points focaux dans l'actualisation des inventaires de 2010-2012-2014-2016-2018 et le calcul des inventaires des années 2020 et 2022, en veillant à l'unification des unités utilisées pour les résultats.

Il s'agit à ce stade de mettre en application les lignes directrices 2006 du GIEC, sur la base des fichiers dont disposent les secteurs.

Le processus d'appui aux points focaux pour la revue/calcul des inventaires se fera ***selon une démarche d'appui individualisé par secteur ou en ateliers selon les cas. Le choix est à valider avec le secteur concerné et la DCCBEV.***

L'expert proposera une démarche pour accomplir cette tâche dans les meilleures conditions d'optimisation des ressources et d'obtention de bons résultats conformément aux directives de la CCNUCC pour l'élaboration des inventaires.

Activité 3.2. Analyse des incertitudes

Le consultant est appelé à faire un examen quantitatif et qualitatif de l'incertitude des estimations des émissions et des absorptions pour toutes les catégories de sources et de puits, y compris au niveau des totaux de l'inventaire, pour au moins la première année et la dernière année de la série chronologique de l'inventaire, sur la base des recommandations fournies par le GIEC.

Pour ce faire, le consultant est fortement appelé à se baser sur le document « Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux » dans le cadre de cette activité.

Le rapport d'évaluation du BUR3 comporte des remarques relatives à l'analyse des incertitudes. Ces remarques doivent être prises en considération pour améliorer la méthodologie suivie pour l'estimation des incertitudes.

Il est fortement recommandé de s'appuyer sur le chapitre dédié au traitement de l'incertitude au niveau des lignes directrices 2006 du GIEC.

Activité 3.3. Programme d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité

Compte tenu de la nécessité d'améliorer la transparence, la cohérence, la comparabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des données de l'inventaire des GES, un programme d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) doit être mis en place en se basant sur le document « Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux ». L'objectif visé est de mieux orienter la sélection des méthodes, des facteurs d'émissions et des données d'activités et aussi de mieux analyser et quantifier les incertitudes y afférentes.

Le rapport d'évaluation du BUR3 comporte des remarques relatives au programme AQ/CQ. Ces remarques doivent être prises en considération pour renforcer le système en place.

Le consultant est tenu d'organiser une réunion avec les points focaux/inventoristes/coordonnateurs sectoriels et coordinateur nationale du SNI-GES en vue de proposer les actions à mettre en place pour renforcer le programme en question. Le consultant doit prendre en considération les avancées et les barrières à l'opérationnalisation de la plateforme MRV.

Activité 3.4. Elaboration de l'inventaire nationale des GES pour le rapport combiné de la CCN/RBT1

Le format du rapport de synthèse finale qui sera rédigé par le consultant devra être conforme aux directives de la CCNUCC et des recommandations de son rapport d'évaluation du BUR3.

Le rapport d'inventaire doit comprendre les éléments suivants :

- Les documents d'inventaire : Méthodes de calcul, tableaux communs de rapportage, feuilles de calcul, archives des données, références et sources des données d'activités, ... etc. ;
- Les documents annexes indiquant comment la mise à jour de l'inventaire a été réalisée : Planning, procédures, stratégie adoptée, hypothèses de calcul, etc. ;
- Les tables d'émission et d'absorption estimées respectivement par source et par puits;
- Feuilles de calcul précisant comment les émissions ont été calculées et les incertitudes;
- Pour chaque source : une description de la méthodologie, des sources de données utilisées et des tendances ;
- Autres données telles que : bilan énergétique national, etc.
- La Description des sources des GES jugées importantes mais difficiles à estimer : lorsque les données numériques ne sont pas disponibles, les mentions types² à utiliser dans les tableaux de rapport communs (ou clés de notation) du GIEC sont à utiliser pour tous les cas pertinents et sont à reporter au niveau du tableau de rapport commun concerné ;
- Les propositions concernant les sujets ou programmes de recherche nationaux les plus pertinents pouvant être soumis pour financement.

L'accompagnement étant également un processus de renforcement des capacités, il se fera selon une démarche d'appui individualisé par secteur ou en atelier selon le cas. L'expert est tenu de vérifier avec les points focaux toutes les données et les hypothèses ainsi que les catégories de sources clés.

Activité 3.5. Atelier de présentation des résultats

Le consultant est appelé à organiser un atelier de présentation des résultats de la consultation.

A cet effet, il présentera un récapitulatif de la démarche suivie avec les secteurs, et présentera les éléments clés de l'actualisation des inventaires de 2010 à 2022. Les éléments à présenter doivent comporter (liste non exhaustive) :

- Processus de collaboration et d'appui aux secteurs ;
- Méthodologie utilisée ;

² Se référer au guide du GIEC et aux remarques sur le BUR3

- Catégories clés ;
- Résultats des inventaires et interprétation des tendances ;
- Sources difficiles à estimer ;
- Sources des données des catégories clés ;
- Le programme d'AQ/CQ, les avancées et les barrières ;
- L'analyse des incertitudes, y compris les difficultés rencontrées ;
- Les contraintes rencontrées ;
- Les axes d'amélioration ;
- Etc.

Livrables de la mission 3
<ul style="list-style-type: none"> • Planning des rencontres des secteurs de l'inventaire • Comptes rendus des séances d'appui aux points focaux pour le calcul des inventaires • Rapport actualisé et revue des inventaires des GES pour les années 2010-2012-2014-2016-2018 et de calcul des inventaires 2020 et 2022, y compris l'analyse des incertitudes et le programme AQ/CQ • Présentation de l'atelier de présentation des résultats de la consultation • Rapport de l'atelier

V. Durée des travaux, estimation du temps consacré à la prestation et livrables

La durée de la prestation est de 5 mois. Le contrat s'étendra du mois Avril 2023 au mois d'août 2023. Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 40 Hommes/Jour³ maximum.

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables⁴
Mission 1	<ul style="list-style-type: none"> • Note méthodologique incluant le planning de réalisation suite à la 1ère réunion de démarrage • Chapitre relatif aux circonstances nationales et aux dispositions institutionnelles relatives aux inventaires nationaux au Maroc. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 semaines après la signature du contrat • 4 semaines après la signature du contrat

³ Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

⁴ Les dates de remise des livrables sont fournies avec comme base le jour de signature du contrat

Mission	Livrables	Date de remise des livrables ⁴
Mission 2	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation récapitulative des remarques de l'évaluation technique du BUR3 • Rapport d'atelier incluant : <ul style="list-style-type: none"> - La liste des actions d'amélioration immédiatement applicables - La liste des actions d'amélioration applicables dans le court à moyen terme - Les besoins des acteurs pour la mise en place des actions identifiées • Rapport sur l'Identification des besoins de données et informations à collecter, les facteurs d'émissions à utiliser, les catégories de sources clés • Fichiers Excel (par secteur) récapitulant les données d'activités collectées 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines après la signature du contrat • 5 semaines après la signature du contrat • 8 semaines après la signature du contrat • 10 semaines après la signature du contrat
Mission 3	<ul style="list-style-type: none"> • Planning des rencontres des secteurs de l'inventaire • Comptes rendus des séances d'appui aux points focaux pour le calcul des inventaires • Rapport actualisé et revue des inventaires des GES pour les années 2010-2012-2014-2016-2018 et de calcul des inventaires 2020 et 2022, y compris l'analyse des incertitudes et le programme AQ/CQ • Présentation de l'atelier de présentation des résultats de la consultation • Rapport de l'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 semaines après la signature du contrat • Après chaque rencontre • 16 semaines après la signature du contrat • 18 semaines après la signature du contrat • 19 semaines après la signature du contrat

Tous les documents doivent être produits en français.

Tous les livrables seront présentés en version provisoire et en version définitive, sous format papier (3 copies) et électronique (Word et PPT).

VI. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités susmentionnées, le mandataire devrait :

- Présenter, lors de la phase de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire, et ce, principalement à travers, la concertation et l'implication de toutes les parties prenantes ;
- Conduire des ateliers de concertation avec les parties prenantes pour la discussion de toutes les composantes méthodologiques, tout au long de l'exécution de toutes les étapes/tâches ;
- Restituer une version intermédiaire et une version finale des différents livrables.

VII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

- 25 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 25 % après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 50 % après la validation des livrables de la Mission 3.

VIII. Profil du consultant

Pour la réalisation de la mission décrite dans les présents termes de référence, le mandataire doit proposer une équipe de travail pluridisciplinaire d'experts (composée au moins de deux experts), ayant les qualifications suivantes :

Education Formation	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation ;
Expérience	Au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement ;
Connaissances	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires ;▪ Maîtrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES ;▪ Connaissance approfondie des politiques et stratégies marocaines en matière de lutte contre les changements climatiques▪ Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, etc. ;▪ Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation ;
Références	<ul style="list-style-type: none">▪ Expérience confirmée dans les activités habilitantes (BUR et /ou Communications nationales) ;▪ Des références pertinentes dans le domaine des inventaires nationaux des émissions de GES ;▪ Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général.

IX. Présentation de l'offre du Contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

a) Offre Technique détaillant

- CV des experts ;
- Etapes et calendrier de mise en œuvre ;
- Approche méthodologique

b) Offre Financière :

- Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase ;
- L'offre financière doit être présentée sur papier en tête, datée, signée, et cachetée.

NB : Il est à noter que la logistique concernant l'organisation des ateliers de concertation sera prise en charge par le Projet CCN/BTR1 et ne doit pas figurer dans l'offre financière du bureau d'études

X. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- *Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :*

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Méthodologie : 20 points</p> <p>Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points)</p> <p>Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ; (10 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points).</p>	20
<p>Profil de/des experts proposés : 80 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Profil 1 : Expertise sénior en changements climatiques</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (10 points) ; ○ Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques (10 points) ; ○ Expérience confirmée en matière d'analyse des circonstances nationales en lien avec les changements climatiques, l'inventaire national, y compris le cadre institutionnel ((10 points : 2 points par étude réalisée) ; ○ Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général (10 points : 2 points par atelier) • <u>Profil 2 : Expert senior en inventaire national et atténuation des émissions des GES</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (10 points) ; ○ Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine d'élaboration des inventaires nationaux des GES (10 points) ; ○ Expérience confirmée dans les activités habilitantes (BUR et /ou Communications nationales) ((10 points : 2 points par étude réalisée) ; ○ Des références pertinentes dans le domaine des inventaires nationaux des émissions de GES sur la base des lignes directrices du GIEC ((5 points : 1 point par inventaire réalisé) ○ Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général (5 points : 1 point par atelier) 	40
Total	100

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

- **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$, tel que :

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

→70% pour l'offre technique

→20% pour l'offre financière

$N = 0,7 * T + 0,3 * F$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

XI. Dépôt des offres

Les offres seront :

Envoyées :

- Par mail à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com

Ou

Déposées

- Par courrier en spécifiant l'objet :

Appel à consultation pour l'élaboration de l'inventaire national des émissions des GES pour le rapport combiné de la CCN et du 1er RBT

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »

Au plus tard le 18 avril 2023, avant Midi, à l'adresse suivante :

Projet CCN-RBT1 «Bureau 326 ou 324»

Département du Développement Durable / DCCBEV

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Coordination nationale du Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC – CCN/RBT1 »

N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc